

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-9-8-13

Séance du vendredi 5 décembre
2025

FONDS D'INTERVENTION ALSACIEN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
MATT Nicolas donne procuration à JANDER Nicolas
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
REYMANN Anne donne procuration à DILIGENT Danielle
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à ERBS André
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

EXCUSES :

FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, MILLION Lara, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZELLER Fabienne

ABSENTS :

COUCHOT Alain, SCHELLENBERGER Raphaël, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-8-4 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 – politique de l'administration générale créant le Fonds d'Intervention Alsacien,
- VU la délibération du Conseil de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-3-8-4 du 26 mars 2021 arrêtant les modalités et les règles précises de fonctionnement du Fonds d'Intervention Alsacien,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-8-2 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 – politique de l'administration générale,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'intervention de M. Pierre BIHL, Rapporteur, relative à :

- L'ajout d'une proposition de subvention d'un montant de 1 000 € à l'association culture et loisirs ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN ;
- L'abrogation de la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2025 n° CP-2025-8-8-12 concernant l'attribution d'une subvention d'un montant de 550 € à l'association « le petit soleil de LANDSER » suite à la dissolution de cette dernière ;
- L'ajout d'une proposition de subvention d'un montant de 550 € à l'association « l'équipe des palmiers de LANDSER ».

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association culture et loisirs ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN ;

Abroge la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2025 n° CP-2025-8-8-12 concernant l'attribution d'une subvention d'un montant de 550 € à l'association « le petit soleil de LANDSER » ;

Attribue une subvention d'un montant de 550 € à l'association « l'équipe des palmiers de LANDSER ».

-Attribue, au titre du Fonds d'Intervention Alsacien des subventions de fonctionnement pour un montant total de 23 910 €, aux bénéficiaires figurant dans les tableaux en annexe à la présente délibération ;

- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires relevant des programmes P002 et P062 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

- Autorise la modification de l'objet de la subvention attribuée par délibération CP-2025-7-8-17, par la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, réunie le 20 octobre 2025, au collège Charles Peggy de Wittelsheim ;
- Autorise par dérogation aux modalités d'octroi des aides prévues pour les dotations cantonales du Fonds d'Intervention Alsacien l'attribution d'une subvention de 3 000 € à la commune de Herrlisheim pour financer les travaux de rénovation de la caserne de pompiers.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote